

## Avis public modification simplifiée n°1

### Mise à disposition du public- consultation modification simplifiée du SCoT-SYMPAM

Lors de la séance du 6 juillet 2023, le Président du SYMPAM (Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale) a engagé la procédure de modification simplifiée du SCoT en vue de corriger des erreurs matérielles.

Les avis des PPA (Personnes Publiques Associées) ont été valablement sollicités à compter du 24/10/2023.

Les modalités de mise à disposition du public ont été définies conformément à l'article L143-38 du code de l'urbanisme, par délibération du Comité Syndical le 11 octobre 2023.

Ainsi, le dossier mis à disposition du public comprend :

- le projet de modification simplifiée, l'exposé des motifs et
- les avis émis par les personnes publiques associées.

L'ensemble de ces documents sera consultable pendant un mois **du lundi 19 février 2024 au mercredi 20 mars 2024** à l'accueil du SYMPAM du mardi au vendredi de 8h30-12h30 à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale**

70 Le Barry 07 170 Lavilledieu  
(en dessous de la mairie de Lavilledieu)  
Tel : 04.75.350.350

Le dossier sera également consultable sur le site internet du SYMPAM : [scot-ardechemeridionale.fr](http://scot-ardechemeridionale.fr)

Un registre sera à disposition du public pour y consigner ses observations qui seront enregistrées et conservées.

Chacun pourra également faire part de ses observations par écrit auprès du Président du SYMPAM à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale**

70 Le Barry 07 170 Lavilledieu  
**par courriel** : [contactsympam@gmail.com](mailto:contactsympam@gmail.com)